



Rentrée 2023 : Le ministre Ndiaye prépare une véritable saignée dans les écoles !

Le comité technique ministériel (CTM) s'est réuni le 13 décembre pour décider de la répartition des 2 000 postes d'enseignants supprimés par M. Ndiaye et ce gouvernement en utilisant l'article 49-3 ; le budget de l'Education nationale et ses 2 000 suppressions de postes n'ont ainsi pu être débattus ni votés par les députés.

Dans le 1^{er} degré, ce sont 1 117 postes qui seront supprimés à la rentrée 2023.

Dans son document de présentation au CTM, le ministre indique que 900 professeurs des écoles stagiaires supplémentaires seraient à temps complet en classe et non plus à mi-temps. Il estime ainsi pouvoir compenser 450 suppressions de postes en dégradant les conditions de formation des stagiaires.

Rien ne peut pourtant garantir à cette étape que cela sera le cas puisque cela dépend des diplômes des lauréats, ni même que ces stagiaires seront bel et bien recrutés. L'addition dans les départements pourrait donc être encore plus salée.

Elle est portant déjà bien lourde avec des académies frappées de plein fouet :

- 155 postes à Paris, - 150 postes à Lille, - 99 postes en Normandie, - 85 postes à Nancy-Metz, - 81 postes à Orléans-Tours, - 78 postes à Nantes, - 77 postes à Amiens, - 72 postes à Dijon...

Seules quelques académies (Créteil, Nice, Versailles, Guyane, La Réunion, Mayotte) obtiennent des dotations positives mais elles sont bien souvent insignifiantes par rapport aux créations de la précédente rentrée : 65 créations de postes contre 210 l'année dernière à Créteil, 60 contre 100 l'année dernière à Nice, 70 contre 313 à Versailles, 74 contre 127 en Guyane, 28 contre 69 à La Réunion...

Alors que les classes sont déjà surchargées, alors que partout les remplaçants manquent, alors que les postes de RASED et les places en établissements sociaux et médico-sociaux se réduisent comme peau de chagrin, le ministre fait le choix d'aggraver encore la situation et de préparer une rentrée 2023 chaotique.

Le SNUDI-FO ne peut l'accepter et exige l'annulation de ces 1 117 suppressions de postes, et sans attendre la rentrée 2023, le recrutement immédiat d'enseignants sous statut par le recrutement de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires, le réabondement de celles-ci, la mise en place de concours exceptionnels à Bac+3 pour recruter des fonctionnaires sous statut dans toutes les académies, la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent.

Les syndicats départementaux du SNUDI-FO, au sein des délégations de la FNEC FP-FO, défendront pied à pied tous les postes, toutes les classes, lors des comités sociaux d'administration départementaux qui se tiendront début 2023.

Le SNUDI-FO appelle tous les personnels à se tenir prêts à la grève dès le mois de janvier, pour l'abandon de la réforme Macron sur les retraites, à l'appel de toutes les confédérations syndicales qui « *se réuniront dans la foulée de l'annonce de la réforme pour construire une réponse commune de mobilisation interprofessionnelle, dès le mois de janvier, si le gouvernement maintient son projet.* »

Nous n'accepterons aucun report de l'âge de départ, aucun allongement de la durée de cotisation, aucune remise en cause de nos régimes !

Faire reculer Macron sur sa réforme des retraites serait un point d'appui pour obtenir satisfaction pour toutes nos revendications, et en particulier sur les postes dans l'Education nationale !

| Académie | Evolution de la dotation en postes rentrée 2022 | Evolution de la dotation en postes rentrée 2023 |
|------------------|---|---|
| Aix-Marseille | + 111 | 0 |
| Amiens | + 5 | -77 |
| Besançon | 0 | -52 |
| Bordeaux | + 81 | -30 |
| Clermont-Ferrand | + 5 | -58 |
| Corse | + 10 | 0 |
| Créteil | + 210 | + 65 |
| Dijon | 0 | -72 |
| Grenoble | + 87 | 0 |
| Lille | + 20 | -150 |
| Limoges | 0 | -23 |
| Lyon | + 90 | 0 |
| Montpellier | + 86 | 17 |
| Nancy-Metz | + 10 | -85 |
| Nantes | + 40 | -78 |
| Nice | + 100 | + 60 |
| Normandie | + 10 | -99 |
| Orléans-Tours | + 10 | -81 |
| Paris | 0 | -155 |
| Poitiers | 0 | -60 |
| Rennes | 0 | -58 |
| Reims | + 10 | -60 |
| Strasbourg | + 22 | -43 |
| Toulouse | + 60 | -42 |
| Versailles | + 313 | + 70 |
| Guadeloupe | 0 | -25 |
| Guyane | + 127 | + 74 |
| La Réunion | + 69 | + 28 |
| Martinique | 0 | -35 |
| Mayotte | + 189 | + 168 |

Montreuil, le 15 décembre 2022